

**RAPPORT N° 02/5-17  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ENDIGUEMENT DE LA RIVIERE DES PLUIES / ILET-A-QUINQUINA  
ETUDES DE FAISABILITE  
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le quartier de l'Ilet à Quinquina, situé en rive gauche de la Rivière des Pluies est exposé à des risques d'inondation et à une forte érosion des berges dues aux crues de la rivière.

Afin d'étudier les possibilités de mise en œuvre d'une protection pérenne de cette zone habitée, j'ai sollicité auprès de Monsieur le Préfet, l'inscription au Programme Pluriannuel des Endiguements de Ravines des études de faisabilité pour un montant de 50 000 € HT.

Je vous demande par la présente :

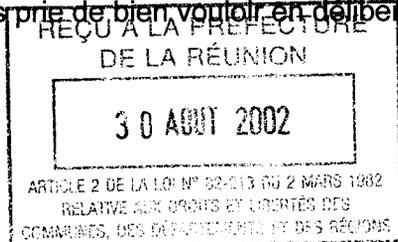
- d'approuver le principe des études à lancer ;
- de prendre acte de ma demande auprès de Monsieur le Préfet relative à l'inscription de ces études estimées à 50 000 € HT au Programme Pluriannuel des Endiguements des Ravines (PPER) ;
- d'adopter le plan de financement suivant :

- subvention EUROPE (55 %) :	27 500 € HT
- subvention ETAT/REGION (25 %) :	12 500 € HT
- participation Commune (20 %) :	10 000 € HT

Total : 50 000 € HT

- de solliciter les subventions correspondantes auprès des instances européennes, de l'Etat et de la Région ;
- votre engagement à inscrire au budget de la Commune le montant de la dépense ;
- de m'autoriser à engager les études prévues et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/5-17  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 23 Août 2002**

**OBJET**

**ENDIGUEMENT DE LA RIVIERE DES PLUIES / ILET A QUINQUINA  
ETUDES DE FAISABILITE  
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/5-17 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe des études de faisabilité à engager pour la protection du quartier de l'Ilet à Quinquina contre les risques d'inondation et l'érosion.

**ARTICLE 2**

Prend acte de la demande auprès de Monsieur le Préfet de l'inscription de ces études de faisabilité estimées à 50 000 € HT au Programme Pluriannuel d'Endiguement de Ravines (PPER).

**ARTICLE 3**

Adopte le plan de financement suivant :

- subvention EUROPE (55 %) :	27 500 € HT
- subvention ETAT/REGION (25 %) :	12 500 € HT
- participation Commune (20 %) :	10 000 € HT

Total : 50 000 € HT

## DELIBERATION N° 02/5-17

### ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances européennes, de l'Etat et de la Région ;

### ARTICLE 5

S'engage à inscrire au budget de la Commune le montant de la dépense ;

### ARTICLE 6

Autorise le Maire à engager les études prévues et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 30 AOUT 2002

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA

